

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1584

présenté par
M. Breton

à l'amendement n° 1030 de M. Touraine

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'assistance médicale à la procréation »

les mots :

« les technologies de la fertilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de technologie de la fertilité est couramment utilisé dans le monde, contrairement aux termes d'assistance médicale à la procréation. De plus, il ne s'agit plus d'une assistance médicale mais bien d'une intervention technologique.